

Contacter le service des eaux

A partir du 1^{er} janvier 2018, l'eau potable et l'assainissement sont gérés dans la commune par le service des eaux de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

La gestion du service ayant été transférée par la commune d'Aniane à la communauté de communes, les abonnés doivent, à partir du 1^{er} janvier 2018, contacter le service des eaux de la vallée de l'Hérault pour toute question concernant l'eau ou l'assainissement.

Information à intégrer si votre communication est faite dès décembre

Jusqu'au 31 décembre 2017, il faut continuer à contacter la mairie d'Aniane

Quatre manières de contacter le service des eaux de la Vallée de l'Hérault à partir du 1^{er} janvier 2018 :

Sur place

L'accueil du public est situé au 65, place Pierre-Mendès-France à l'Espace Cosmo à Gignac. Il est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 18h sans interruption (et jusqu'à 19h les lundis et mercredis).

Par courrier

Adresse postale : Service des eaux de la Vallée de l'Hérault - BP15 – 34150 Gignac

Par téléphone

04 67 57 36 26 : numéro de téléphone unique permettant aux habitants de contacter le service aux horaires d'ouverture de l'accueil et en cas d'urgence de joindre un service d'astreinte 24h/24 et 7j/7

Par internet

www.servicedeseaux.cc-vallee-herault.fr : site web d'information et de services aux abonnés

Il donne toutes les informations pratiques pour utiliser les services de l'eau et de l'assainissement et pour en comprendre le fonctionnement.

Les abonnés y ont un accès sécurisé à leur espace client. Un identifiant personnalisé va être communiqué par courrier à tous les abonnés en janvier 2018.

Cela leur permet de suivre leur consommation et leurs factures. Ils peuvent transmettre des demandes d'interventions et des questions en ligne et en consulter le suivi. Tous les abonnés qui le souhaitent vont pouvoir demander le paiement mensualisé et le paiement par prélèvement automatique.